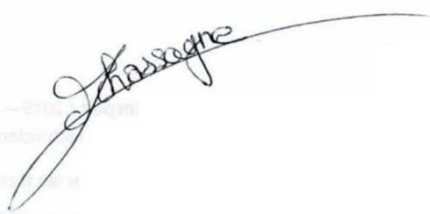


**Chevalier Diag**
Diagnostic, Conseil
Agents CMR et Polluants

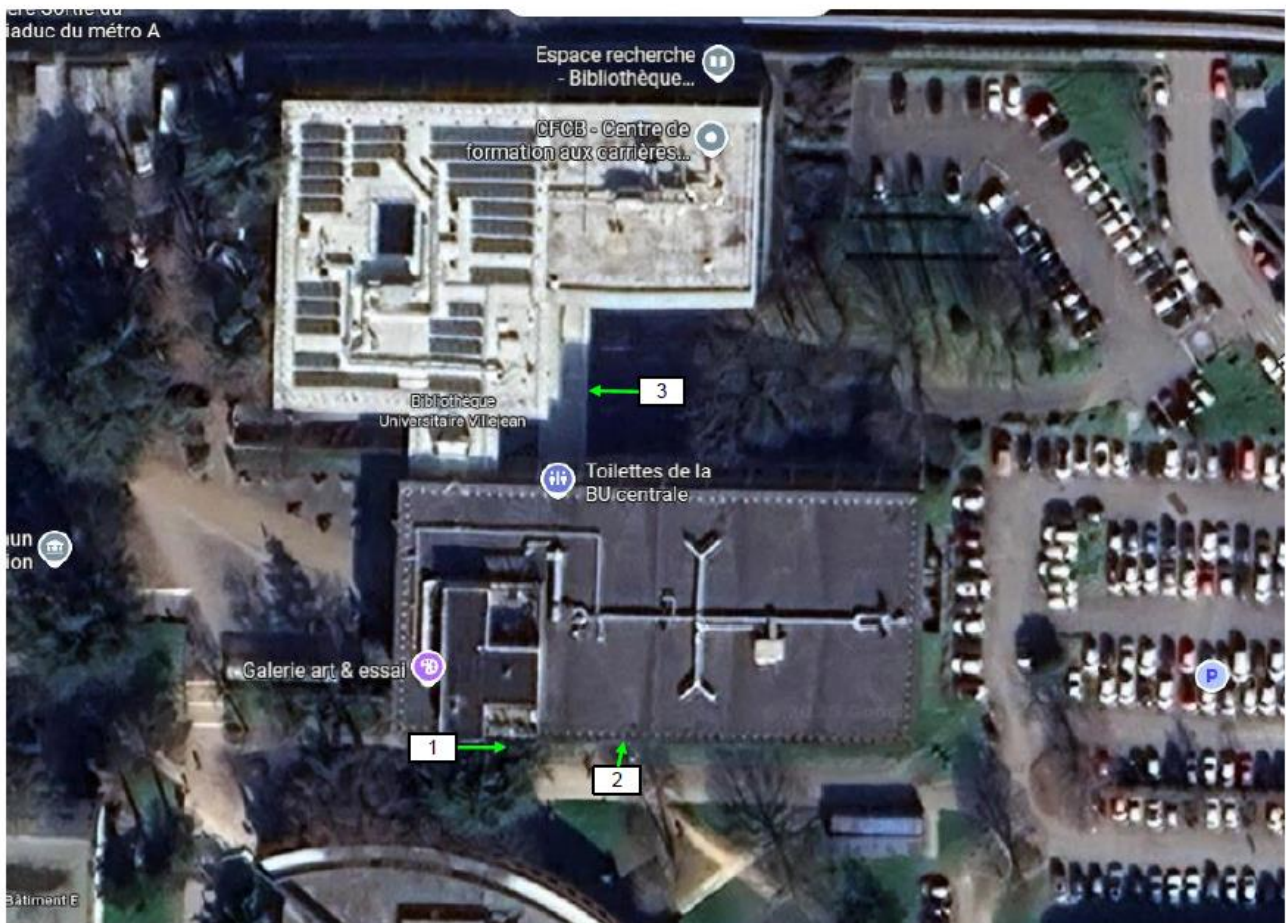
RAPPORT DE RECHERCHE D'HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE BATIMENT H AILE BL 1 35000 RENNES	N° de l'affaire : 25-MIN-67D2
UNIVERSITE RENNES 2 PLACE DU RECTEUR HENRI LE MOAL 35044 RENNES	Date d'intervention : 22/07/2025
Le présent rapport comprend 7 pages.	
Fait à QUEVEN, le 13/08/2025 Par CHASSAGNE Morgane	Signature : 

Conclusion :

La concentration en hydrocarbures aromatiques polycycliques est inférieure à 50 mg/kg.
Un réemploi à chaud ou à froid peut être envisagé, ou un stockage en ISDI (Installations de stockage de déchets inertes) centre d'enfouissement technique de classe 3.

PLAN ET PHOTOS DE LOCALISATIONS



Photos

Photo n° PhA001

Localisation : Allée - X: 48,1201617 / Y: -1,7021919

Ouvrage : 1 couche - 5 cm

Description : Enrobé bitumineux noir + liant + granulats

Localisation sur croquis : 1



Photo n° PhA002

Localisation : Allée - X: 48,1203342 / Y: -1,7015495

Ouvrage : 1 couche - 5 cm

Description : Enrobé bitumineux noir + liant + granulats

Localisation sur croquis : 2



Photo n° PhA003

Localisation : Allée - X: 48,1207586 / Y: -1,7014968

Ouvrage : 1 couche - 6 cm

Description : Enrobé bitumineux noir + liant + granulats

Localisation sur croquis : 3

Copie des rapports d'essais :



ITGA
Agence de saint-etienne enrobes
44 rue Jean Huss
42000 Saint-Etienne
Tel. : 04.77.79.52.99
www.itga.fr - E-Mail : se@itga.fr

Accréditation n°1-1761
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (C).

Rapport d'essai : KSP2507-1719-001_1

Date : 30 juillet 2025

Client :	CHEVALIER DIAG BRETAGNE	ITGA :	
Réf. commande :	25-MIN-67-D2_ECH_1_A_3_0329 / IT2525-4858	Date de réception des échantillons :	25 juillet 2025
Interlocuteur :	Mme CHASSAGNE Morgane		
Adresse :	3 Place de la Victoire 56110 Gourin		

Site de prélèvement : 25-MIN-67-D2 - BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE BATIMENT H - AILE BL 1 35000 RENNES

Description : Enrobé bitumineux (x3)

Analyses demandées : Teneur en HAP

Observations : Prélèvements effectués par vos soins

La somme des 16 HAP est donnée à titre indicatif. Le résultat affiché est précédé du signe ≤ si la teneur d'au moins un des composés sur les 16 HAP prioritaires est en dessous de sa limite de quantification. Dans ce cas, la valeur de la limite de quantification est utilisée pour le calcul de la somme. Le résultat de la somme devient alors une indication par excès.

Saint-Etienne, le mercredi 30 juillet 2025

Le Cheffe d'équipe laboratoire
Sophie MAGNOLON

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Siège social : Rue de la Terre Adélie - Bât. R - CS 66862 - 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX - Tél. 02 99 35 41 41 - Fax 02 99 35 41 42
S.A.S au capital de 168420 euros - R.C.S. Rennes B 394 082 697 - Siret 394 082 697 00332

1/2

Rapport d'essai

KSP2507-1719-001_1

30/07/2025

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
 Matériau : Enrobé
 Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication / Concentration
 Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	1	2	3
Emplacement	Enrobe bitumineux noir + liant + granulats / Allee / X: 48,2067 / Y: ,70299 Date de prélèvement : 22/07/2025	Enrobe bitumineux noir + liant + granulats / Allee / X: 48,10334 / Y: 1,7015495 Date de prélèvement : 22/07/2025	Enrobe bitumineux noir + liant + granulats / Allee / X: 48,1207586 / Y: 1,7014968 Date de prélèvement : 22/07/2025

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I		1	2	3
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg	≤ 8,0	≤ 8,0	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 29/07/2025
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Votre Assurance► RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

CHEVALIER DIAG BRETAGNE
11 RUE LAVOISIER
56530 QUEVEN FR

COURTIER**DURAND ASSURANCES**

8 RUE MAGENTA

53120 GORRON

Tél : 02 43 30 45 98

Fax : 02 43 30 45 98

Email :

CABINET.DURAND.COURTAGE@GMAIL.COM

Portefeuille : 0201386584

Vos références :**Contrat n° 11002336104**

Client n° 0762343120

AXA France IARD, atteste que :

**CHEVALIER DIAG BRETAGNE
11 RUE LAVOISIER
56530 QUEVEN**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 11002336104** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent du fait des activités suivantes :

A titre principal :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :

- Constat de risque d'exposition au plomb
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Information sur la présence d'un risque de mэрule

A titre accessoire :

- LOI CARREZ
- MESURE DU RADON
- DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE
- DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX OU DEMOLITION
- DIAGNOSTIC DE CONFORMITE AUX NORMES DE SURFACE ET D'HABITABILITE
- PRET A TAUX ZERO
- INFILTROMETRIE PERMEABILITE A L'AIR
- VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION THERMIQUE RT2012
- DIAGNOSTIC SUR FIBRE CERAMIQUE REFRACTAIRE
- DIAGNOSTIC SUR HYDROCARBURE AROMATIQUE POLYCYCLIQUE
- DIAGNOSTIC DE DECHETS ISSUS DE LA DEMOLITION à l'exclusion des métaux lourds

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

1/ En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

2/ En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 131-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

En complément de l'article 1.1 des Conditions générales, ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux diagnostics techniques.

La garantie du contrat est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré lorsqu'il réalise à titre accessoire ces mêmes constats et diagnostics en dehors de la constitution du dossier technique.

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2025** au **01/01/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 26 décembre 2024
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2